



Fort-de-France, le 24 février 2021

**La Secrétaire Générale du SE-UNSA Martinique**  
**Le Secrétaire Général du SE-UNSA Guadeloupe**

**A**

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Lors de votre visite en Martinique, le 27 septembre 2018, vous avez reconnu que le chlordécone est un scandale environnemental, et vous avez dit que " l'Etat doit prendre ses responsabilités " quant à la pollution au chlordécone aux Antilles et doit "avancer sur le chemin de la Réparation ."

Vous avez également souligné que l'état des connaissances scientifiques" ne permet pas de certifier la dangerosité de la molécule pour la santé humaine, bien que l'on présume le lien avec les naissances prématurées, les retards de développement cérébral et d'autres pathologies."

C'est dans ce cadre que les Syndicats des Enseignants de l'Unsa (SE-Unsa) de la Guadeloupe et de la Martinique vous interpellent.

En effet, différentes études épidémiologiques menées dans nos pays visent à déterminer l'incidence de l'exposition au chlordécone sur le développement neurologique des jeunes enfants.

Les personnels de l'Education constatent que dans les classes, il y a une proportion notable d'élèves qui présentent des troubles qui pourraient avoir un lien avec l'exposition aux pesticides et au chlordécone.

Il s'agit notamment des troubles de l'attention, des difficultés motrices, des troubles visuels et des perturbations au niveau des processus d'apprentissage.

Aussi il faudrait ajouter au Plan Chlordécone IV l'axe suivant : « Education, Enseignement et Santé ».

.../...



.../...

En outre, il conviendrait de mettre en oeuvre des actions telles que:

- L'augmentation de manière conséquente du budget consacré au Plan Chlordécone IV;
- Le financement et la poursuite des études épidémiologiques destinées :
  - à mettre en évidence les spécificités de la surexposition de nos populations au chlordécone et aux pesticides d'une manière générale.
  - à déterminer les conséquences sanitaires de l'exposition des enfants à la chlordécone.
  - à mesurer l'incidence de l'exposition au chlordécone sur les issues de grossesse et l'impact de la prématurité sur le développement neurologique des jeunes enfants.

Nous demandons également :

- La reconnaissance des spécificités de la surexposition de nos populations, car l'exposition alimentaire aux résidus et pesticides est actuellement évaluée à partir de données de consommation et de contamination représentatives du territoire "métropolitain".

- La prise en compte du préjudice subi par les enfants, qui passe par la mise en place de moyens humains et matériels pour accompagner les élèves qui subissent les conséquences multiples de la pollution au chlordécone.

« Pour avancer sur le chemin de la réparation », les Syndicats des Enseignants de l'Unsa (SE-UNSA) de la Guadeloupe et de la Martinique demandent que l'Etat mette en oeuvre sans délai ces légitimes mesures de réparations.

Le Secrétaire Général  
du SE-UNSA Guadeloupe,

Joël JACOBSON



La Secrétaire Générale  
du SE-UNSA Martinique,

Marie Michelle TOUSSAINT

